

# BUREAU

**Séance du 1 avril 2021**

## **Délibération BU\_20210401\_002**

**Marché d'acquisition de Camion Citernes feux de Forêt (CCF) entre les SDIS d'Indre-et-Loire, de l'Indre, du Loir et Cher, du Loiret et de la Nièvre : élection des membres siégeant à la Commission d'Appel d'Offres du groupement**

**VOTE : Adopté par 4 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)**

**1 membre(s) étant absent(s)**

### **LE BUREAU**

Considérant que le quorum est réuni ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu le groupement de commandes constitué entre les SDIS d'Indre et Loire, de l'Indre, du Loir et Cher, du Loiret et de la Nièvre pour l'acquisition de Camions Citernes feux de Forêt (CCF) ;

Vu la délibération du conseil d'administration du 27 novembre 2020 portant délégation au bureau ;

Considérant les candidatures de M. Pierre ROUSSEAU et M. Jean-Marc SEVAULT, membres ayant voix délibérative au sein de la commission d'appel d'offres ;

### **DECIDE :**

**Article unique.** M. Pierre ROUSSEAU et M. Jean-Marc SEVAULT sont respectivement élus membres titulaire et suppléant de la commission d'appel d'offres du groupement de commandes entre les SDIS d'Indre et Loire, de l'Indre, du Loir et Cher, du Loiret et de la Nièvre pour l'acquisition de Camions Citernes feux de Forêt (CCF).

**Mireille DUBOIS**